

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00090**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002211
Commission	<b>Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire</b>		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Musée d'Art et d'Industrie et Couriot-Musée de la Mine - Convention de partenariat avec Black Paradisio pour l'accueil en résidence du groupe de musique Terrenoire – Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne, enrichi le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens

aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

Couriot-Musée de la Mine est un équipement culturel structurant de la Ville de Saint-Étienne. Il développe la politique culturelle de la Ville de Saint-Étienne qui comprend notamment le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Couriot-Musée de la mine reçoit environ 55 000 visiteurs par ans.

Le groupe de musique contemporaine Terrenoire, représenté par l'association Black Paradiso, décline dans ses chansons une approche artistique et poétique du territoire stéphanois, notamment sur le plan patrimonial. La mine est un univers de référence pour ce groupe à l'aura nationale.

### ■ **Motivation et opportunité**

L'accueil en résidence du groupe Terrenoire à Couriot-Musée de la Mine poursuit plusieurs objectifs, répondant ainsi au projet culturel et scientifique du pôle muséal :

- Proposer une démarche artistique au sein du Musée,
- Accompagner des artistes contemporains dans leur processus de création,
- Développer l'éducation artistique et culturelle,
- Permettre à différents publics de se familiariser avec la création musicale,
- Faire découvrir autrement, dans un contexte de création contemporaine, le patrimoine minier et l'univers industriel.

### ■ **Contenu**

La convention, objet de la présente délibération, précise les engagements de chacune des parties.

L'artiste s'engage à :

- S'immerger dans l'univers de Couriot-Musée de la Mine afin de collecter la matière muséale nécessaire à sa création,
- Créer un studio mobile audio et vidéo,
- Assurer les temps d'échanges et des ateliers avec les publics,
- Proposer une « sortie de résidence ».

La Ville s'engage à :

- Mettre à disposition l'intégralité des espaces de Couriot-Musée de la Mine,
- Mettre à disposition des artistes toute documentation utile au projet,
- Verser une allocation de résidence d'un montant total de 12 000 € TTC qui permettra aux artistes de financer leurs déplacements, repas, temps de travail et de restitution, hébergement, achats de matériels, etc,
- Communiquer sur la résidence,
- Présenter au public les créations issues de la résidence.

La convention prendra effet à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2024.

### ■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			12 000 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>12 000 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de résidence à intervenir avec Black Paradiso,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense et/ou la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses				2022PATMN 6714	BP 2024	65	65131
Recettes							

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE